

**IMMOBILIER RESIDENTIEL**

**Vente**

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, immeubles de rapport, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge :

- De l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

<b>prix de vente de 0 à 100 000€</b>	<b>10%</b>
<b>de 100 001 à 150 000€</b>	<b>9%</b>
<b>de 150 001€ à 200 000€</b>	<b>8%</b>
<b>de 200 001€ à 350 000€</b>	<b>7%</b>
<b>de 350 001€ à 500 000€</b>	<b>6%</b>
<b>au delà de 500 000€</b>	<b>5%</b>

Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente

\* Avec un minimum de 7500€

Garage et parking à l'unité 10%

\* Avec un minimum de 3000€

**Location Gestion**

Bail soumis aux dispositions de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du bailleur :

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, honoraires de réalisation des états des lieux, frais de publicité  
..... **1 mois de loyer H.C**

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail ..... **8€/m²**

Honoraires de rédaction des Etats des lieux ..... **3€/m²**

Dans la limite d'un mois de loyer H.C

Bail de location Garage ou Place de parking

250 € TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (soit 125 € par partie)

Autres baux d'habitation

Deux mois de loyer H.C partagés par moitié entre le bailleur et le locataire soit 1 mois de loyer H.C par partie

**Taux de gestion** : 6,90% HT Mandat Sérénité // 7,50% HT Mandat Excellence \*Voir Conditions en Agence

Honoraires maximums pratiqués sur nos prestations sur nos services location / gestion

**IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCES**

**Vente de murs (locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, cession de droit au bail ou droit d'entrée)**

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur

Calcul des honoraires :

- 9,60% TTC (8 % H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €\*
- 8,4% TTC (7,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 250 000 €
- 7,2% TTC (6,0% H.T.) pour les prix entre 250 000 € et 500 000 €
- 6,0% TTC (5,0% H.T.) pour les prix au-delà de 500 000 €

Cession de droit au bail ou droit d'entrée :

8% H.T. du prix de la cession auquel s'additionne les honoraires de location\*

8% H.T. des droits d'entrée H.T. auquel s'additionne les honoraires de location\*

\*Avec un minimum de 7500€ HT soit 9000€ TTC

Honoraires maximums pratiqués sur nos services de cession de droit au bail ou droit d'entré

**Location à usage commercial**

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Calcul des honoraires :

30% H.T. du loyer annuel soit 36% TTC à répartir entre bailleur et locataire\*

\*Avec un minimum de 3000 € HT soit 3600 € TTC

Ces honoraires s'entendent hors rédaction d'acte.

Honoraires maximums pratiqués sur nos services Location à usage commercial